

régit cet aspect des opérations postales ressemble un peu à celle que le ministre veut modifier—elle date. C'est une mesure qui a été adoptée alors que beaucoup des facteurs étaient des gens qui exploitaient des fermes; le cheval dont on se servait n'avait pas besoin de trop de fourrage et l'entretien de la voiture n'était pas trop difficile. Ces cultivateurs avaient pris l'habitude de présenter des soumissions pour obtenir ces contrats à des prix tellement bas qu'ils n'en retiraient aucun bénéfice.

Les compagnies d'assurance nous disent souvent à nous, automobilistes, que nous ne pouvons conduire une auto à moins de 10c. le mille, en temps normal. Nous, qui vivons dans les régions rurales, savons que souvent les facteurs conduisent leurs véhicules dans des circonstances non pas normales, mais plutôt difficiles. Ces gens ont beaucoup de mérite d'avoir fourni ces services au cours des années, et je trouve qu'à l'heure actuelle, leur traitement est fort insuffisant au regard de leur rendement.

Monsieur le président, je reconnais que cet emploi n'est pas permanent. Mais si un travailleur mérite d'être engagé, il mérite d'être payé au même taux que les gens qui font un travail de même nature comme, par exemple, les chauffeurs de camions des entreprises privées qui doivent réaliser des bénéfices. Il ne s'agit peut-être que de quelques dollars, mais le salaire horaire ne peut se comparer à celui qu'ils auraient en travaillant pour une entreprise privée ou dans une fabrique.

J'espère donc qu'avant longtemps, on modifiera la loi en ce qui concerne les facteurs ruraux afin qu'ils soient traités d'une façon plus conforme à la réalité. Ces personnes doivent veiller à l'entretien de leur voiture pour qu'elle puisse démarrer tous les matins. Je le répète, monsieur le président, ils sont vraiment obligés de travailler dans des conditions très difficiles.

Je dois témoigner ici mon appréciation des services reçus de la Direction des transports du ministère des Postes qui ont toujours été excellents. Chaque fois que j'ai demandé aux fonctionnaires de cette Direction, la remise à l'étude de routes rurales, dans une région en particulier, ils ont collaboré immédiatement avec moi et ont le plus souvent fait en sorte de relever le facteur au même niveau que les autres dans sa propre région. J'espère vraiment que le ministre des Postes tiendra compte de toutes les instances présentées au nom des facteurs ruraux et qu'il modifiera la loi afin de l'adopter aux besoins actuels.

[M. Howe (Wellington-Huron).]

M. Schreyer: Monsieur le président, j'aimerais formuler quelques brèves remarques s'inspirant des propos tenus cet après-midi par le député de Wellington-Sud et par celui de Medicine-Hat. Je n'ai pu m'empêcher de m'intéresser aux paroles du député de Wellington-Sud, qui a dit que son intérêt à l'égard du ministère des Postes provenait de ce que son oncle avait occupé un poste au sein de ce ministère, à titre de maître de poste rural, je crois, pendant plusieurs années.

A ce titre, j'éprouve, à l'égard de ce ministère, le même intérêt que le député de Wellington-Sud. Mon grand-père a été maître de poste rural pendant 42 ans, et je me rappelle les conditions qui existaient à l'époque. Je souris un peu quand je songe qu'au début du siècle, les maîtres de poste de la plupart des régions rurales étaient remplacés chaque fois que le gouvernement changeait. De toute façon, mon grand-père a cessé de travailler pour le bureau de poste en 1941, à l'âge de 90 ans, je pense, et jusqu'à la fin de ses jours, il a cru avoir perdu son emploi parce que, l'année précédente, pour la première fois en un demi-siècle, il n'avait pas voté pour les libéraux. En fait, son départ a été plutôt causé par sa mauvaise conception de la situation, car il a toujours pensé qu'il n'était pas trop vieux pour continuer son travail.

Je voulais parler longuement du courrier de deuxième classe, mais le ministre des Postes s'est levé pour répondre aux instances du député d'York-Humber. Toutefois, il me reste deux questions à poser au ministre des Postes. Il pourra peut-être y répondre plus tard, cet après-midi.

La première question a trait à la politique du ministère en ce qui concerne la livraison du courrier sur les routes rurales. A première vue, il semble que les nouvelles méthodes et les nouveaux moyens de transport ainsi que l'amélioration des réseaux routiers dans les régions rurales du Canada rendent moins nécessaire la livraison du courrier sur les routes rurales. Je ne suis pas sûr que ce soit vrai, monsieur le président. Le ministère des Postes continue, je crois, à accroître le nombre des services sur les routes rurales, d'un bout à l'autre du pays. Dans ma région, au Manitoba, les bureaux de poste n'hésitent certes pas à fournir ce service à des régions rurales qui le demandent et qui répondent aux exigences. J'aimerais que le ministre nous expose la politique du ministère à cet égard.

Est-ce une politique d'encouragement positif de l'extension du service rural ou une politique que l'on pourrait dire de réaction faible, tempérée, à toute demande de service rural? Ou est-ce une politique de neutralité